

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 11 FEVRIER 2011

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT (Troisième Commission)

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA LIGNE REGULIERE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS CHARLEVILLE-MEZIERES- SEDAN-STENAY

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'engager, pour la ligne régulière de transport de voyageurs CHARLEVILLE-MEZIERES - SEDAN - STENAY, une consultation de type « Loi Sapin » pour une mise en exploitation, d'une durée de 8 ans, à compter du 22 août 2011,
- d'autoriser le Président à engager la procédure de Délégation de Service Public pour cette ligne.